

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 mai 2021 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

61-05-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Octroi du contrat pour l'abat-poussière 2021;
6. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
 - 6.1. Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 7643-16-0777;
 - 6.2. Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 8050-22-9298;
 - 6.3. Demande de prolongation de délai pour compléter des travaux pour la propriété matricule 8349-24-8234;
7. Affichage des avis publics;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;

9. Appels d'offres pour le projet de construction d'un garage municipal;
10. Versement de la MRC d'Acton dans le cadre du Fonds carrières et sablières;
11. Régie intermunicipale de Roxton Falls – Dépôt du budget révisé 2021;
12. Demande d'appui de l'UPA « Problèmes fréquents de pannes électriques »;
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Réorganisation Régie/Loisirs/Bibliothèque;
 - 15.2. Versement de l'aide financière annuelle à nos organismes;
 - 15.3. Entente entre la Municipalité du Canton de Roxton et le Village de Roxton Falls pour le loyer à verser pour la bibliothèque;
 - 15.4. Appel d'offres pour le creusage des fossés dans le Petit 9^{ème} Rang sur 6,8 km;
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

62-05-2021

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

63-05-2021

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

64-05-2021

5. **Octroi du contrat pour l'abat-poussière 2021**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 322-2018 la Municipalité n'est plus dans l'obligation de procéder par appel d'offres pour les contrats de moins 99 999 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal, a procédé à une vérification des prix pour l'achat de chlorure de calcium pour l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'abat-poussière pour l'année 2021 sera acheté auprès du fournisseur Somavrac C. C. inc. au coût de 0,3143 \$ du litre (taxes en sus).

Adoptée

65-05-2021

6.1 **Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 7643-16-0777**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la propriété ayant le matricule 7643-16-0777;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est M. André Beaudry et Mme Mance Ferland et que le demandeur est M. Pierre Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire acquérir le lot 4 599 025 d'une superficie de 10 111,1 mètres carrés afin de l'exploiter à une fin acéricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

66-05-2021

6.2 **Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 8050-22-9298**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la propriété ayant le matricule 8050-22-9298;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire procéder à l'aliénation du lot 3 843 086 dont une minime partie (497,9 m²) est située en zonage agricole et dans la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE le résidu est situé en zone blanche et dans la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 3 843 086 a déjà fait l'objet d'une autorisation pour des fins autre que l'agriculture à la décision 406274;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

67-05-2021

6.3 **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de prolongation de délai propriété matricule 8349-24-8234**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 8349-24-8234 demande une extension de délai jusqu'au 30 septembre 2021 pour la finition extérieure de sa maison et son cabanon;

CONSIDÉRANT QUE le manque de matériaux dû au contexte de la pandémie a retardé ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE le permis pour la rénovation et l'agrandissement de la maison a été émis le 18 avril 2019 et que le permis pour le bâtiment accessoire a été émis le 24 octobre 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la prolongation de délai jusqu'au 30 septembre 2021.

Adoptée

68-05-2021

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé

Adoptée

69-05-2021

7. **Affichage des avis publics**

CONSIDÉRANT QU l'article 431 du code municipal mentionne que la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité à deux endroits différents fixés par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas deux endroits publics sur le territoire du Canton de Roxton permettant l'affichage d'avis public mais que l'article 432 du code municipal permet au conseil municipal de fixer, par résolution, un endroit situé sur un territoire municipal local contigu à celui de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à maintenant les endroits fixés par le conseil étaient l'hôtel de ville et l'église et que maintenant le perron de l'église n'est plus accessible;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer les endroits suivants pour l'affichage des avis publics de la Municipalité du Canton de Roxton :

- Hôtel de ville de la Municipalité du Canton de Roxton (porte principale);
- Centre communautaire situé au 125, rue de l'Église (panneau d'affichage);

Adoptée

8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Stéphane Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

L'objet du règlement est de décréter des travaux de construction d'un garage municipal et de creusage d'un puits. Est également inclus l'achat et la construction d'un dôme qui sera installé sur le terrain appartenant à la municipalité sur le Petit 9^{ème} Rang. Une partie des frais reliés aux services professionnels font partie du règlement d'emprunt. Le règlement autorise un emprunt de 1 165 172\$.

M. Stéphane Beauregard procède au dépôt du projet de règlement.

70-05-2021

9. **Appels d'offres pour le projet de construction d'un garage municipal**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal sur le terrain de la municipalité situé au 216, rang Ste-Geneviève;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le processus d'appels d'offres pour les travaux de construction d'un garage municipal.

Adoptée

71-05-2021

11. **Régie intermunicipale de Roxton Falls – Dépôt du budget révisé 2021**

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux des municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls ont accepté d'engager un processus de regroupement de la Régie intermunicipale de Roxton, des Loisirs de Roxton Falls et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'en raison du début de ces démarches, la coordonnatrice et la responsable en entretien a été engagée par la Régie intermunicipale de Roxton ce qui amène des dépenses supplémentaires à la Régie;

CONSIDÉRANT QU'auparavant la coordonnatrice et la responsable de l'entretien étaient engagées par les Loisirs de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QU'un budget révisé tenant compte de ces changements budgétaires a été préparé et approuvé par les membres du conseil d'administration de la Régie (résolution 42-2021 de la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton par la résolution 42-2021 demande aux municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls une quote-part supplémentaire de 20 580\$ (10 290\$ par municipalité) afin de pallier aux dépenses supplémentaires apportées par l'embauche de la coordonnatrice et de la responsable de l'entretien par la Régie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que la quote-part 2021 des Loisirs de Roxton Falls qui était fixée à 24 000 \$ soit modifiée pour le montant de 13 710 \$;
- Qu'un montant supplémentaire de 10 290 \$ soit versé à la Régie intermunicipale de Roxton.

Adoptée

72-05-2021

12. **Demande d'appui de l'UPA « Problèmes fréquents de pannes électriques »**

CONSIDÉRANT QUE la région d'Acton subit des pannes fréquentes à répétition, dont Acton Vale sur la route 116, 1^{er} rang est/ouest et route du village ainsi qu'à Durham-Sud sur la 116 et le 12^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, c'est plus de 20 pannes de courant, même de quelques secondes et cela affecte les divers équipements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2021, les pannes sont survenues au moins à 8 reprises;

CONSIDÉRANT QU'à chaque panne d'électricité ou de variation de courant, les producteurs doivent prendre le temps de procéder à l'installation des génératrices et enfin ils doivent s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci, ce qui implique des dépenses onéreuses;

CONSIDÉRANT QUE les variations d'électricité causent des impacts sur les appareils électroniques en endommageant, entre autres, les systèmes de contrôle de température et les cartes électroniques des génératrices stationnaires, etc.;

CONSIDÉRANT le haut risque de perte des produits transformés alimentaires si la panne arrivait en pleine production de transformation des aliments;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a fait plusieurs émondages près des lignes, dont le long de la route 116 pendant l'été 2020, mais les pannes électriques surviennent encore, et ce, même avec une température très clémente, peu d'épisodes de fort vent;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs agricoles, les commerces et industries ont besoin d'un réseau fiable et stable en service d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE l'UPA porte à l'attention des municipalités que les producteurs demandent à qu'Hydro-Québec apporte les correctifs nécessaires au réseau électrique et qu'elle demande notre appui;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'UPA et les producteurs agricoles afin qu'Hydro-Québec apporte les correctifs nécessaires au réseau électrique.

Adoptée

13. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle no. 322-201.

Ce projet de règlement est présenté afin de se conformer à la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) qui a été sanctionnée le 25 mars 2021. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

M. Éric Beaugard procède au dépôt du projet de règlement.

73-05-2021

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 89 979.97 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

74-05-2021

15.1 **Réorganisation Régie intermunicipale de Roxton / Loisirs de Roxton Falls et Bibliothèque de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls se sont entendues afin de procéder à la réorganisation de la Régie intermunicipale de Roxton Falls, des Loisirs de Roxton Falls et de la Bibliothèque de Roxton Falls afin de créer une seule entité;

CONSIDÉRANT QU'un document portant le titre d'Ordre du jour de la séance de clôture relativement à la réorganisation de la Régie intermunicipale de Roxton, de Loisirs de Roxton Falls inc. et de la Bibliothèque de Roxton Falls a été présenté aux élus;

CONSIDÉRANT QUE ce document fait état des étapes à franchir afin de compléter la réorganisation des 3 organismes mentionnés précédemment;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le document présenter et d'autoriser les démarches pour donner plein effet à cette réorganisation.

Adoptée

75-05-2021

15.2 **Versement de l'aide financière annuelle aux organismes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des quotes-parts annuelles 2021 aux organismes suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - Bibliothèque de Roxton Falls : | 4725 \$ |
| - Maison jeunesse L'Oxy-bulle de Roxton : | 7000 \$ |
| - Loisirs de Roxton Falls : | 14 710 \$ |

Adoptée

76-05-2021

15.3 **Entente entre la Municipalité du Canton de Roxton et le Village de Roxton Falls pour le loyer à verser pour la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 56-04-2021 les élus de la Municipalité du Canton de Roxton acceptaient de signer l'entente avec la Municipalité du Village de Roxton Falls ayant pour objet de fixer un loyer pour l'utilisation d'un local par la bibliothèque conditionnellement à ce que la Municipalité du Village de Roxton Falls accepte que le paiement du loyer soit payé à partir du mois d'avril, le tout sous motif que le Service des premiers répondants a utilisé le local jusqu'au mois de mars;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 98-04-2021 de la Municipalité du Village de Roxton Falls adoptée le 22 avril 2021 les élus demandent au Canton de Roxton de réviser leur position concernant les frais de loyer des mois de janvier à mars 2021 en mentionnant les arguments suivants :

- *CONSIDÉRANT QUE la caserne est la propriété de la RIPI de Roxton Falls et que par sa résolution /495-06-2020, la RIPI acceptait de mettre fin aux dispositions de l'entente relativement à l'occupation de la voirie municipale du Village de Roxton dans l'espace réservé à cette fin qui allait se terminer le 31 décembre 2020 et que les normes et conditions établies dans l'entente conclue entre la Municipalité du Village de Roxton et la RIPI se rapportant à l'utilisation des lieux par le service des premiers répondants demeurent en vigueur et inchangées;*
- *CONSIDÉRANT QUE les équipements demeurés au sous-sol de la caserne étaient une étagère et un casier pour les réservoirs d'oxygène, occupant approximativement un espace de 10 pieds x 10 pieds;*
- *CONSIDÉRANT QUE depuis la réouverture de la bibliothèque à l'été 2020, avec l'implantation des services de cueillette à l'extérieure*

structurés en raison de la pandémie, la salle du conseil est également utilisée pour les services de la bibliothèque, mais que le loyer fixé ne tient pas compte de cet usage;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente avec la Municipalité du Village de Roxton Falls ayant pour objet de fixer un loyer pour l'utilisation d'un local par la bibliothèque. D'autoriser la directrice générale à verser le montant de 1840\$ représentant le rétroactif pour les mois de janvier à avril 2021.

Adoptée

77-05-2021

15.4 **Appel d'offres pour le creusage des fossés dans le Petit 9^{ème} Rang sur 6,8 km**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi d'appel d'offres auprès d'entrepreneurs qualifiés pour le nettoyage des fossés dans le Petit 9^{ème} Rang sur 6.8 km.

Adoptée

78-05-2021

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.